



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 1 ROUTE DE ROUEN

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
**VU** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
**VU** le code de la route,  
**VU** l'article 610-5 du code pénal,  
**VU** la demande écrite de l'entreprise DEMECO ABER ROUSSEL en date du 9 juillet 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 1, route de Rouen à Pont-Audemer.

### ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise DEMECO ABER ROUSSEL est autorisée à stationner un véhicule de 8 mètres, au droit du 1, route de Rouen à Pont-Audemer, afin de procéder à un déménagement, le mercredi 16 juillet 2025 de 8h à 18h.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et l'entreprise DEMECO ABER ROUSSEL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 11 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP